



MPHM2MC

2023 - 2024

Master de spécialisation en méthodologie de la santé publique

- Specialized master in public health methodology

A Bruxelles Woluwe - 60 crédits - 1 année - Horaire de jour - En anglais

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage :

MPHM2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Le programme se base sur une approche par compétences. Celles-ci incluent:

- des compétences de méthodologies de collecte et d'analyse de données en santé publique pointues. Les apprenants ressortent de ce type de formation avec une rigueur scientifique et la capacité d'utilisation effective de méthodes pour renforcer leurs pratiques;
- la pratique d'approches multidisciplinaires qui favorisent le développement d'expertises spécifiques dans différents domaines à l'échelle des institutions de santé publique nationales et internationales;
- le développement d'une vision "systémique" du fonctionnement de leur système de santé pour leur permettre de faire face à l'ensemble de problèmes (médicaux, sanitaires et gestionnaires) auxquels ils pourront être confrontés à leur retour sur le terrain;
- la vision d'une approche holistique de la santé et une large place laissée dans plusieurs enseignements aux problématiques des pays en transition et industrialisés.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de l'étudiant est constitué:

- d'un tronc commun de 50 crédits,
- de minimum 2 modules de 5 crédits à choisir parmi les 6 proposés.

MPHM2MC Programme

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

MPHM2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux litteras 1° et 2° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de master de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Conditions d'accès spécifiques

Conditions années au moins.5.1tesont va8r au mocox. va8r au mocox. va8r au mocox. va8r au mocox. va8r au mo1e7163es

Personne(s) de contact

- Responsable administrative du programme: Gaëlle Tiberghien (<https://uclouvain.be/repertoires/gaelle.tiberghien>)
- Responsable administrative ULB (Tel: +3225554013): catherine.ververis@ulb.ac.be